

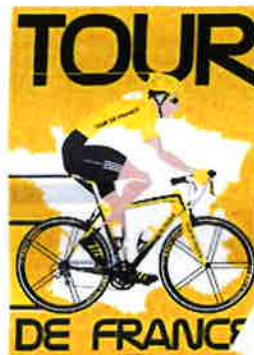


Le P'tit Pirin



PASSAGE DU TOUR
DE FRANCE A
VOUILLE LES MARAIS
LE 7 JUILLET 2018

MAI 2018 N°166



Le Mot du Maire

Le transport solidaire! Qu'est-ce? Malheureusement, on connaît tous quelqu'un dans notre entourage qui a des problèmes de mobilité.

Aussi sur le territoire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral, ce nouveau service créé dans le cadre d'une association se met en place pour aider les citoyens qui ne peuvent plus momentanément ou durablement conduire. Bien évidemment, seuls les déplacements occasionnels sont concernés (rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, etc). Sont exclus les trajets pris en charge par l'Assurance Maladie.

L'association recherche dans chaque commune des chauffeurs bénévoles qui recevront une participation aux frais pour chaque course en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Si vous êtes intéressés soit pour bénéficier de ce service ou pour être chauffeur bénévole, vous pouvez vous renseigner à la mairie ou après de Mr CHARRIER Bernard, le Président de l'association au 0251290534 ou au 0620563629.

Jacky MOTHAI

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018 ET DU 05 AVRIL 2018

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017, DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017, DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2017, AFFECTATION DU RESULTAT, VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2018 : M. le Maire et le conseil municipal

approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2017, le compte administratif communal 2017 et le compte administratif lotissement 2017. Le Conseil Municipal adopte un budget équilibré aussi bien pour le budget primitif communal 2018 que le budget primitif lotissement 2018.

VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2018 : Après discussion et délibération, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2018; les taux restent donc les mêmes qu'en 2017.

SUBVENTIONS 2018 : Le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations qui seront attribuées pour l'année 2018.

RENOUVELLEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE : Le Conseil Municipal a retenu la Société Quadra pour le renouvellement du photocopieur de la mairie .

DEVIS :

- le Conseil Municipal a sélectionné la société Fabrègue concernant l'achat de matériel pour la mairie pour un montant de 510.77€.
- Pour le remplacement du petit tracteur le Conseil Municipal a choisi la société Pierre Motoculture pour un montant de 11760€.
- Concernant les travaux de clôture du marais communal le Conseil Municipal a retenu la Société Aligatore pour un montant de 1446€.
- Le conseil municipal valide également le devis de la société Plantinet pour la fourniture et pose de blocs de secours et d'ambiance dans la salle des fêtes pour un montant de 3489.43€.
- Concernant la fourniture de plants par la société Maguy rentrant dans l'opération fleurissement sur le thème du tour de France, il a été validé par le Conseil Municipal pour un montant de 700.23€.

CONVENTION DE GESTION - TRANSFERT ZAE : Il est convenu de mettre en place une coopération entre la commune et la communauté de communes dans le cadre d'une convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention pour 2 ans.

VENDEE EAU : Le nombre de constructions augmentant Route des vignes, la commune doit faire installer une borne incendie au milieu de la Route des Vignes.. Le conseil municipal approuve donc le devis de Vendée Eau d'un montant de 3330.36€

ANIMATIONS ET FEU D'ARTIFICE 2018 : le Conseil Municipal décide d'instaurer un prix au ml soit 6€ cette année afin de proposer un tarif équitable pour tous les commerçants.

CONTRAT BALAYAGE : le Conseil Municipal ne donne pas suite au devis de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral proposant un service de nettoyage de voirie.

INFOS UTILES

Mairie
tous les matins
9 h - 12 h 30
Fermé le mercredi
Samedi matin 9 h - 12 h
Fermé le 1er samedi du mois
Tél. 02 51 52 55 04
Fax 02 51 52 51 27
Adresse mail :
mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr
Site internet :
www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :
Les mercredis de 14 h à 16 h
Les samedis de 10 h à 12 h
Adresse mail :
paradisdeslivres@orange.fr
Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.
Centre de Soins
Tél. 02 51 56 71 38
Aides ménagères et travailleuses familiales
Tél. 02 52 61 47 47

Assistante Sociale de Vouillé
Permanence Mairie de Chaillé les Marais le vendredi matin sur rendez-vous
Tél : 02.51.97.69.69

Permanence Médicale
Tél : 02.51.44.55.66

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 Mai 2018

PERMANENCES DU MAIRE Le lundi matin et sur rendez vous
ET DES ADJOINTS Le samedi de 10h00 à 12h00
(sauf 1er samedi du mois)

19 Mai Yveline Phelipeau

26 Mai Yves Garreau

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Les habitants sont invités à participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 qui se déroulera de la façon suivante :

- 10h45 : Rassemblement Place de la Mairie
- 11h00 : Cérémonie aux Monuments aux Morts
- 11h15 Message du Ministre des Anciens Combattants
La Marseillaise
Chants par les enfants de l'école
- 13h00 : Banquet à Vouillé-les-Marais



Le Comité des fêtes et d'animation de Vouillé les Marais organise son vide grenier le 1^{er} juillet 2018 ainsi que les marchés nocturnes. A cette occasion, si vous souhaitez vous investir dans une association, nous avons besoin de vous pour renforcer notre équipe.

Nous comptons sur vous.

Renseignements au 02.51.52.55.94

DIMANCHE 27 MAI 2018 au Gué de Velluire

Randonnée

3 circuits pédestres (8. 15. 20 km), 1 CIRCUIT POUSSETTE 5KM,

Circuits VTT (25 et 45 km)

Départ libre entre : 7h30 et 10H

RENDEZ-VOUS A LA SALLE DES FÊTES du GUE DE VELLUIRE

Randonnée organisée par le club de gym volontaire de :

VOUILLÉ LES MARAIS - Le GUE

INSCRIPTIONS et renseignements :

Par mail : beauchardr@yahoo.fr ou robert.pelletier305@orange.fr

Par téléphone : 06.45.86.99.27. 02.51.52.57.14. 02.51.52. 57.11

Tarif adulte : 5€, (4€ le 5km) Tarif de 12 à 18ans : 2.50€ Gratuit : pour les - de 12ans

Inscription sur place : le tarif sera majoré d'1€



Plusieurs vols de fleurs sur les pierres tombales au cimetière ont été signalées en mairie. Ces actes indélicats portent atteinte à la mémoire de nos défunts et attristent les familles. Nous appelons les malfaiteurs à faire preuve de respect en cessant leurs larcins.